



AVIS

Objet: Administration des ponts et chaussées – Division de la voirie de Luxembourg – Réhabilitation des ouvrages d’art OA191, 192, 204, 630 et 531 et situés en zone inondable du cours d’eau Alzette entre Mersch et Gosseldange – RENOUELEMENT de l’autorisation EAU/AUT/19/0703 .

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Madame la Ministre de l’Environnement du 03 septembre 2021, réf EAU/AUT/19/0703/R21.1, concernant le renouvellement de l’arrêté d’autorisation EAU/AUT/19/0703 (réhabilitation des ouvrages d’art OA191, 192, 204, 630 et 531 et situés en zone inondable du cours d’eau Alzette entre Mersch et Gosseldange) est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 8 septembre au 17 octobre 2021 inclus.

Mersch, le 7 septembre 2021
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire-adjoint, le bourgmestre,

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. A circular official stamp of the Administration Communale de Mersch is overlaid on the signatures. The stamp contains the text 'Administration Communale' and 'Mersch' around a central emblem.